



APPEL D'UN JUGEMENT jaf DE LA PART DE LA PARTIE ADVERSE

Par **nyny46400**, le **23/09/2014** à **01:02**

bonsoir, voila un jugement en faveur de mon ami a été rendu, son ex conjointe est parti en Corse pour profit personnel avec 3 de leurs enfants d'après le jugement rendue le 9/09/2014 mon ami doit aller chercher ses enfant à Nice et son ex conjointe doit prendre en charge l'aller et retour Bastia /Nice seulement elle veux faire appel du jugement car elle n'a pas les moyens de payer elle demander dans sa requête que mon ami paye une pension alimentaire et qu'il prenne en charge la moitié des frais lié aux transport , le juge a juger que ce n'était pas recevable car sinon on ne pourrais pas assumer tous ayant pour ma part une fille d'une première union et on a en commun une fille de 6 mois et en plus on a à notre charge leurs fils aîné .Quelle chance a t-elle d'obtenir gain de cause ? Et si elle obtient gain de cause pouvons nous faire appel aussi car financièrement nous ne pourrons pas assumer ?

Par **cocotte1003**, le **23/09/2014** à **05:55**

Bonjour, il est impossible de connaitre la décision du juge par avance mais si elle est partie sans motif les juges n'aiment pas cela et donne très souvent les frais de transport au parent partant, cordialement

Par **nyny46400**, le **23/09/2014** à **08:29**

Bonjour, un jugement a été rendu récemment le juge a opter pour la solution de mon ami c'est

à dire que lui prenne en charge le trajet de chez nous à Nice et elle quelle prenne en charge Bastia lieu ou elle habite jusqu'à Nice seulement elle elle demander en plus une pension alimentaire et que les trajets des enfants se fasse uniquement en avion jusqu'à notre domicile, le juge a opter pour la solution de mon ami et ne lui a pas accorder la pension alimentaire car il a jugé que cela représenterais trop de charge à l'égard de mon ami,n'ayant qu'un salaire qui rentre car je suis en congé parental, elle elle touche le RSA ainsi que son compagnon ,cela fait plus de 6 mois que mon ami n'a pas vu ses enfants car elle c'était engager avant de passer devant le JAF de prendre en charge les frais mais vu qu'elle ne travaille toujours pas elle n'a pas pu , mon ami a déjà porter plainte à 2 reprise pour non présentation d'enfants , perso si en Appel elle gagne que faire car on ne pourra pas assumer une pension alimentaire et payer les frais de transport même si ce n'est que la moitié ?